



CHARTRE D'UTILISATION DES PETITES ANNONCES COFORET

Onglet « Services », « Petites annonces de nos adhérents » sur le site internet : www.coforet.com

Bienvenue sur la page COFORET « *petites annonces de nos adhérents* ».

Parce que la coopérative est quotidiennement en contact avec ses adhérents et a pour mission d'être à leur service, nous avons développé un nouvel espace rien que pour eux : les petites annonces.

Nos adhérents sont régulièrement à la recherche de parcelles forestières à acquérir ou souhaitent, au contraire, vendre leur propriété mais n'ont pas les moyens de promouvoir leur annonce. Afin de répondre à leur besoin et les appuyer dans cette mission, nous avons créé cette nouvelle page et publierons à cet endroit leurs annonces.

Cette page évolue en fonction des demandes. C'est pourquoi, il est parfois possible qu'il n'y ait pas d'annonce. Nous vous invitons à vous connecter régulièrement pour consulter les annonces les plus récentes.

Vous êtes adhérent à la coopérative et souhaitez partager une annonce sur cette page ? Contactez-nous à cette adresse : contact@coforet.com

Bonne visite – Votre coopérative forestière COFORET.

REGLEMENT / CHARTE D'UTILISATION

- Le règlement s'impose à tout utilisateur des petites annonces qui l'accepte sans restriction en demandant la publication de son offre ou en répondant à une annonce.
- La page sera accessible à toute personne visitant le site internet de la coopérative.
- Ce service ne s'adresse qu'aux adhérents de COFORET.
- Les offres ou demandes sont transmises à COFORET via un formulaire. Elles seront ensuite publiées sur la page « petites annonces de nos adhérents »
- Les adhérents auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de poster une photo ou tout autre élément permettant de détailler l'annonce. Un travail de modération sera effectué si le contenu ne respecte pas le dit règlement. Chaque lien / annonce répertoriée sur le site renverra sur une fiche PDF détaillée à télécharger.
- Les annonces sont anonymes (réf. AD.....) et classées par date de publication.
- Les réponses sont envoyées sous format libre à COFORET qui transmet à l'annonceur.
- COFORET s'occupe uniquement de la mise en relation.
- Les annonces ont une durée de vie limitée (1 mois) reconductible si l'adhérent le souhaite.
- Passé le délai d'un mois, COFORET demande à l'adhérent si l'offre doit être reconduite. Conservation 1 mois de plus ou suppression en fonction de la réponse.
- COFORET se réserve le droit de, ponctuellement, communiquer sur ses supports de communication l'existence de cette page afin d'en faire la promotion.

Rédigé le 29 août 2019, à Lamure-sur-Azergues.

